

## PRESENTATION DES ENJEUX DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE PAR TERRITOIRE : PAYS D'ALENCON

### A. Les éléments de la Trame Verte et Bleue : description

#### ✎ Bocage et zones humides de Coulonges-sur-Sarthe

Localisé en amont de la Sarthe, ce complexe bocager accueille une richesse en zones humides importante, liée aux zones inondables de la rivière. On y retrouve un maillage bocager et boisé important, qui tranche avec la plaine de Sée à l'ouest, ou la campagne de Mortagne au Perche à l'est. La présence de la Sarthe permet une bonne connectivité des zones humides, appuyée vers l'est par l'Erine et ses affluents, classée en réservoir de biodiversité de cours d'eau.

#### ✎ Bocage et zones humides du Don

Ce complexe présente une rare densité de prairie permanentes et de zones humides liées au Don, classé en corridor écologique de cours d'eau. Il n'abrite aucun réservoir de biodiversité identifié, mais est proche de la **pelouse et bois de la Serre** (ZNIEFF1). La diversité des habitats présents sur ce site permet une richesse importante tant au niveau de la flore qu'au niveau de la faune. Notons par exemple la présence du Damier de la Succise, du Triton ponctué ou encore de l'Orchis grenouille.

La naturalité de ce vaste secteur permet d'assurer une continuité entre les bois et bocage de la Fontaine Guitton et les bois du Prieuré et de la Vieille Chaise en direction des massifs ornais à l'est, et les forêts de Gouffern à l'ouest.

#### ✎ Bois et bocage de Courtomer et Montchevreil

Localisé au centre-est du Pays, entre la Sarthe et la plaine de Sée, ce secteur bocager et boisé (Bois d'Ecienne, bois de Vaudon) possède encore des continuités écologiques bien matérialisées. Il présente un fort intérêt local pour les continuités écologiques puisqu'il permet de servir de relais entre les bois et forêts de Bourse au sud et le bois du Prieuré et de la Vieille Chaise au nord, en direction des massifs plus vastes du sud-est de l'Orne.

#### ✎ Bois et forêt de Bourse et zones humides

Ce complexe boisé associé à la Sarthe au travers de 3 affluents est composé de plusieurs bois enserrant des prairies humides, landes et ruisseaux. Il abrite notamment le **vallon du ruisseau de Paillerotte** (ZNIEFF1) qui abrite un ensemble de prairies maigres d'une richesse floristique exceptionnelle.

#### ✎ Bois de la l'Eau et de Monthard

Ce secteur boisé et bocager permet de matérialiser un lien avec le haut bassin de la Gourbe et le bocage de Joué du Bois, situés à l'ouest dans le Pays du Bocage, avec l'Udon et le ruisseau du moulin de besnard au nord. Il accueille aussi les prairies humides du château de Carrouges (ZNIEFF1). Ce vaste ensemble de prairies humides constitue entre autre, l'un des sites de nidification du Courlis cendré.

#### ✎ Campagne d'Alençon

Dominée par les grandes cultures, la campagne d'Alençon abrite localement des pools de prairies permanentes relativement importants. Ces espaces permettent de limiter la fragmentation induites par l'occupation du sol et la relative faible densité de haies. Les continuités de zones humides sont très faibles, seul le cours d'eau le Landeau peut présenter des secteurs inondables, mais très peu de zones humides pérennes.

#### ✎ Forêt de Multonne

En continuité de la forêt d'Ecouves et du haut bassin du Sarthon, ce massif se prolonge sur la Mayenne. Il recèle une grande diversité de milieux notamment humides : landes tourbeuses, tourbières, prairies humides. On y retrouve notamment la **lande et les prairies tourbeuses de Chênelaire** (ZNIEFF1). Ce site regroupe une lande para-tourbeuse et une prairie tourbeuse et accueille quelques espèces patrimoniales comme l'Osmonde royale ou le Millepertuis des marais.

Nombreuses autres espèces végétales patrimoniales liées aux zones humides tourbeuses y trouvent refuge.

#### ✎ Forêt d'Ecouves

Bénéficiant d'un climat très humide et relativement froid, ce vaste massif considéré comme le plus étendu de Normandie accueille des espèces très particulières. De nombreux ruisseaux et cours d'eau y trouvent leur source, notamment la **rivière la Briante** (APB) ou la **Sennevière**, classés en réservoirs de biodiversité de cours d'eau. La nature des sols, le climat et le réseau hydrographique dense font de ce site un espace d'une richesse biologique remarquable. Les milieux naturels y sont diversifiés : landes humides, tourbières, étangs, prairies humides, futaies... Les insectes, amphibiens, mammifères et oiseaux sont aussi présents en cortèges diversifiés et riches. Cet espace représente sûrement un des réservoirs de biodiversité majeur à l'échelle régionale. Le bocage dense et les milieux humides présents autour de cette forêt participent de la fonctionnalité de ce réservoir.

#### ✎ Haut bassin de la Cance ; Bois de Goult

Situé dans la partie occidentale de la Forêt d'Ecouves, ce complexe hydrographique classé en réservoir de biodiversité abrite notamment les réservoirs de biodiversité du **Bois de Goult et Haut-bassin de la Cance** (ZNIEFF1, ENS61) ou encore le **secteur tourbeux des Noës et des Ménages** (ZNIEFF1) et la **tourbière de maison rouge** (ZNIEFF1). Cet

ensemble forestier accueille des habitats variés, et est parsemé de landes tourbeuses, de tourbières acides et de mares, dont la richesse biologique est très élevée. Il abrite nombre d'espèces végétales remarquables liées aux milieux tourbeux, et présente un fort intérêt pour l'accueil de l'entomofaune. Il constitue un site remarquable en Basse-Normandie avec notamment la présence d'une entomofaune riche et d'espèces de mousses rares. Concernant le réseau hydrographique, **la Cance et ses affluents** (APB) possèdent une morphologie du lit et des berges ainsi qu'une qualité des eaux très favorables à l'accueil d'espèces sensibles comme l'Ecrevisse à pieds blancs et de la Truite fario.

#### ✎ Hauts bassins de la Sennevière et de la Thourane

Réseau hydrographique d'intérêt écologique classé en réservoirs de biodiversité, il prend sa source dans le massif d'Ecouves. Il abrite notamment la **tourbière du Point du Jour** (ZNIEFF1), petite tourbière de bas de pente associée à des prairies humides.

#### ✎ Haut bassin du Sarthon

Localisé au sud du bois de Goult, ce réseau hydrographique classé en réservoir de biodiversité est caractérisé par une bonne qualité d'eau ainsi que par une diversité d'habitats aquatiques important. Il est un des rares du secteur à accueillir des salmonidés. La présence de nombreux habitats naturels humide permet l'accueil d'une flore riche et d'espèces rares. La **Butte Chaumont** (ZNIEFF1) présente un point culminant à 380m, et bénéficie depuis plusieurs décennies de l'intérêt des naturalistes qui mentionnaient déjà en 1987 les pierriers de *Cladonia rangiferina* et la présence de *Leptodontium flexifolium*. On retrouve au nord le **secteur tourbeux du ruisseau de Brûlon** (ZNIEFF1, APB). Cette prairie tourbeuse s'étend sur une faible surface, et présente une importante diversité spécifique. Plusieurs espèces à caractère patrimonial confèrent à ce site un intérêt naturaliste certain.

#### ✎ Plaine de Sée

Elle aussi dominée par les grandes cultures, la plaine de Sée représente un secteur fragmentant tant au nord qu'au sud de la ville. Les continuités sont morcelées en patchs de prairies et haies déstructurés qui limitent les échanges transversaux avec la forêt d'Ecouves à l'ouest. Les abords amont de l'Orne ne présentent pas de maillage suffisant pour assurer les continuités vers l'aval, fragilisant d'autant plus le secteur.

#### ✎ Vallée de la Sarthe

Vaste vallée alluviale qui délimite la frontière administrative, la vallée de la Sarthe présente un fort intérêt écologique. Ainsi, elle accueille plusieurs réservoirs de biodiversité liés aux zones humides. La **vallée de la Sarthe entre Hauterive et le Mêle-sur-Sarthe** (ZNIEFF1) est un ensemble composé de prairies humides à forte diversité biologique, préservée par les modes d'agriculture extensifs et la fauche tardive qui y sont pratiqués. De même, les **Prairies humides de la Fuie aux Vignes** (ZNIEFF1) sont des prairies maigres de fauche, habitat d'intérêt communautaire européen, et accueillent des espèces végétales remarquables. Les habitats soumis à un rythme d'inondations hivernales important accueillent une faune et une flore variée parfois peu commune dans la région. L'affluent la **rivière la Briante** (APB) accueille la truite fario.

#### ✎ Zones humides de Mieucxé

Ce secteur marque le début de l'entité paysagère appelée Alpes Mancelles, qui s'étire vers l'ouest le long de la Sarthe. Riche en zones humides, ce complexe accueille les réservoirs de biodiversité des **prairies humides de Mieucxé** (ZNIEFF1) et des prairies humides de la vallée de la Sarthe (partie aval) (ENS61). Cet espace de prairies humides marécageuses traversées par la Sarthe héberge une diversité et une richesse végétale exceptionnelle, favorisées par les pratiques de gestion extensives.

#### ✎ Zone humide et bocage associés à la rivière Vande

Articulé autour du cours d'eau la Vande, ce complexe humide permet de lier les Bois et forêt de Bourse à la forêt d'Ecouves au travers d'une fragile continuité de zones humides de bord de cours d'eau.

*Pour en savoir plus :*

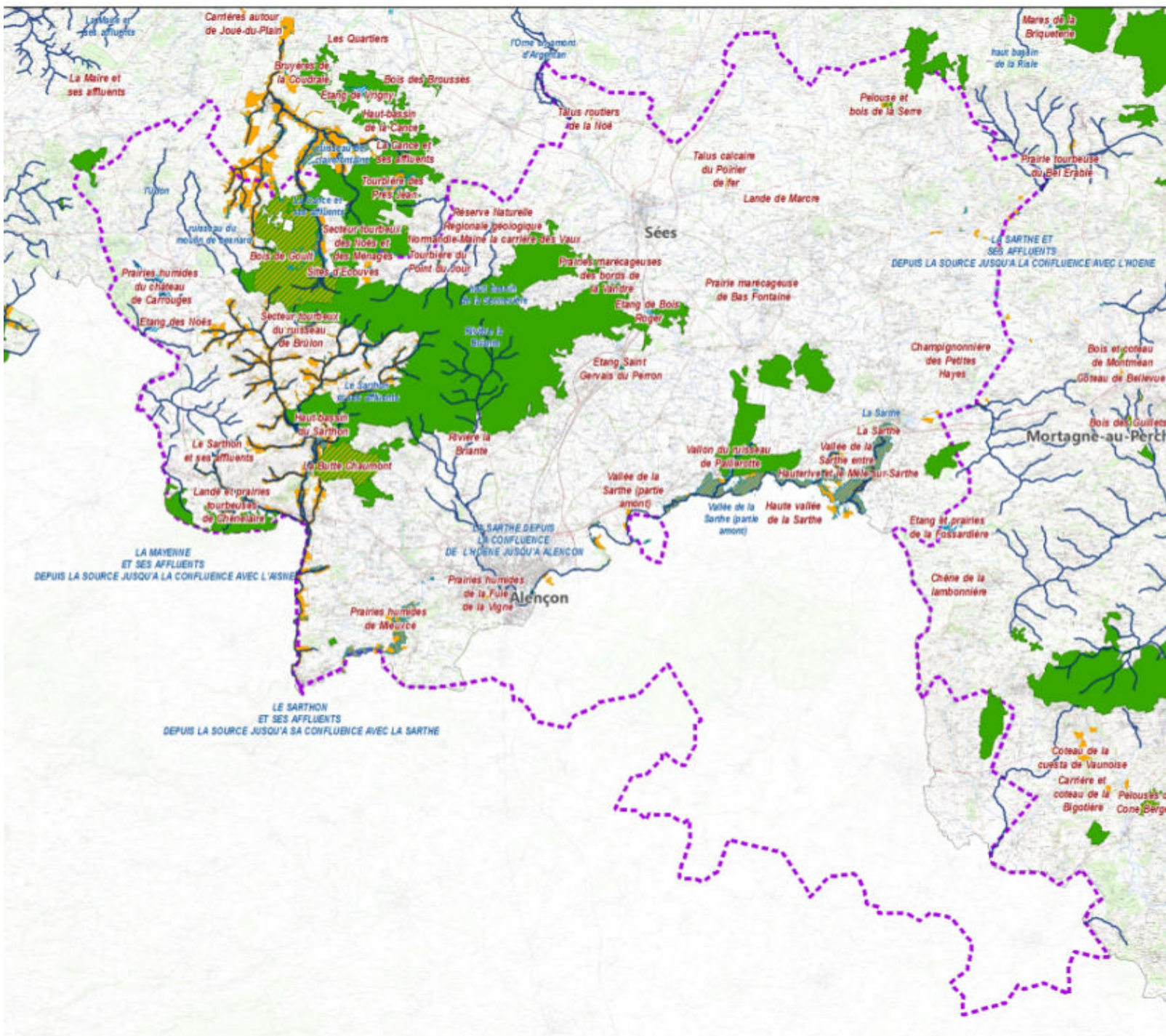
Conseil Général de l'Orne : <http://www.orne.fr/environnement/espaces-naturels-sensibles>

DREAL Basse-Normandie : <http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/biodiversite-r302.html>

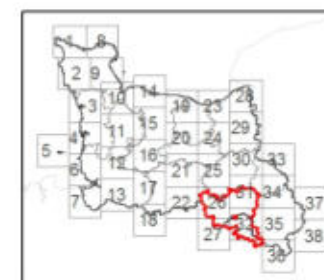
Parc naturel régional Normandie-Maine : <http://www.parc-naturel-normandie-maine.fr/>

# RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Alençon



-  RÉSERVOIRS de cours d'eau
-  RÉSERVOIRS de zones humides
-  RÉSERVOIRS de milieux boisés et ouverts
-  RÉSERVOIRS de milieux boisés
-  RÉSERVOIRS de milieux ouverts
-  RÉSERVOIRS littoraux
-  Autres cours d'eau
-  Limite de basse mer



## B. Grandes continuités du territoire

### Trame verte

Le Pays abrite 2 pôles boisés d'intérêt :

- A l'ouest : le complexe d'intérêt régional de la **Forêt d'Ecouves** doublée du **bois de Goult, et renforcée par le bocage dense et les milieux humides alentours**, fait office d'espace source. Il permet un lien au sud vers le département de la Mayenne au travers de la **forêt de Multonne**, vers l'ouest au travers du **Bois de la l'Eau et de Monthard**, et vers le nord au travers des **bois, bocages et étangs de la Coudraie** ; ses abords est et sud semblent fragilisés par l'occupation du sol ;
- Au sud : les **bois et forêts de Bourse** permettent une transition vers la **forêt de Bellême** au sud-est, et vers les **massifs de l'Orne** au nord-est en lien avec la **vallée de la Sarthe**.

La **campagne d'Alençon** et la **plaine de Sée** viennent fragmenter les continuités du Pays, malgré la présence d'espaces relais comme les zones **humides et bocage du Vande** ou les **bois et bocage de Courtomer et Montchevrel**.

Le Pays d'Alençon est concerné par les **continuités interrégionales** suivantes :

- ⇒ les continuités aquatique et boisées de la rivière Sarthe vers le département de la Sarthe ;
- ⇒ la continuité boisée et bocagère de la corniche de Pail, en lien avec la forêt de Multonne et la vallée du Sarthon ;
- ⇒ le lien boisé matérialisé par la forêt de Monnaie dans le département de la Mayenne, entre la forêt des Andaines et la forêt d'Ecouves.

### Trame bleue

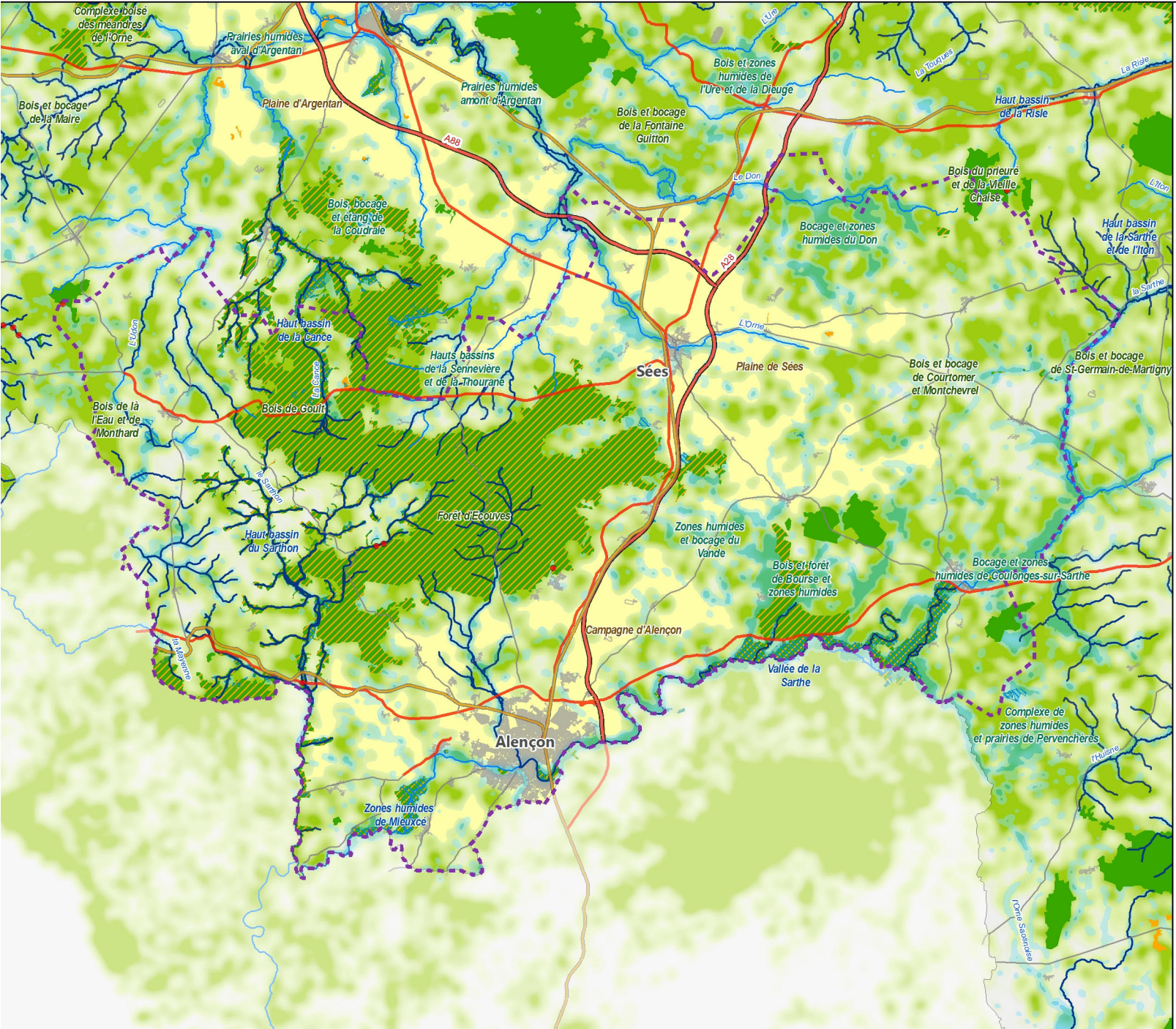
L'ouest du Pays abrite des réservoirs de biodiversité de cours d'eau importants, comme la **Cance**, le **Sarthon**, la **Sennevière**, ou la **Briante**, tous liés au massif d'Ecouves. La **Mayenne et ses affluents**, l'**Udon** et le **ruisseau du Moulin de Besnard** représentent aussi des cours d'eau à fort intérêt écologique.

**La Sarthe** représente un axe majeur est-ouest puis en direction du nord-est, riche en zones humides d'intérêt, et renforcé par des complexes denses comme le **bocage et zones humides de Coulonges-sur-Sarthe** ou les **zones humides de Mieuxcé**.

La **forêt d'Ecouves** qui abrite les sources de nombreux ruisseaux et rivières semble isolée en termes de continuités écologiques de zones humides, les seuls liants étant la **rivière la Briante** au sud en direction de la Sarthe, et le ténu **ruisseau du Viverel** à l'est vers l'Orne.

Au nord, le **bocage et zones humides du Don** représente un pôle source potentiellement d'importance, liant le Don et l'Isle plus à l'est.








**L'Orne amont** semble peu participer aux continuités écologiques de la trame bleue, puisque fragilisée par l'occupation du sol et une ripisylve ténue.



**Secteurs d'intérêt**

- Trame bleue *Haut bassin de la Paquine*
- Trame verte *Complexe boisé de St-Hubert : secteur intérieur*
- Falaises des Vaches noires : secteur littoral*
- Plaine de Sées : secteur fragilisé*
- Trame verte et trame bleue *Complexe zones humides et bois*

**Composantes de la TVB régionale**

-  Réservoirs de cours d'eau
-  Corridors de cours d'eau
-  Réservoirs de zones humides
-  Réservoirs de milieux boisés et ouverts
-  Réservoirs de milieux boisés
-  Réservoirs de milieux ouverts
-  Réservoirs littoraux

**MATRICE BLEUE**

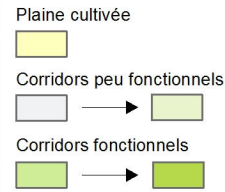
Mosaïque de milieux humides plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux humides

Corridors écologiques









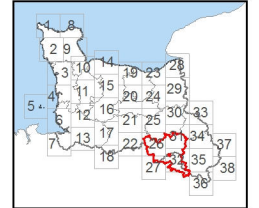
**MATRICE VERTE**

Mosaïque paysagère composée de bois, haies et prairies permanentes plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux boisés et ouverts



**Éléments fragmentants**

-  Principaux points de conflits cours d'eau
-  Principales zones bâties (> 5 ha)
-  Autoroutes
-  Voies à trafic supérieur à 4000 véhicules/jour
-  Voies à trafic inférieur à 4000 véhicules/jour
-  Voies ferrées



## **C. La dynamique du territoire**

L'ensemble du territoire du Pays d'Alençon connaît une croissance démographique faible, en raison d'un solde migratoire déficitaire. Sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA), la population a peu évolué depuis les années 1980 et est même légèrement en baisse entre 1999 et 2006. Sur cette même période, il faut noter que la dynamique démographique du territoire s'est reportée sur l'espace rural qui enregistre un taux annuel d'évolution positif alors qu'Alençon et ses communes périphériques connaissent une croissance démographique négative.

Malgré cette évolution démographique, la dynamique globale du territoire est à la croissance de l'urbanisation : entre 1970 et 2006, les espaces urbanisés des 41 communes situées autour d'Alençon et de Sées augmentent de 40% au détriment des espaces agricoles. Cette évolution s'est nettement infléchie entre 1999 et 2006, avec une croissance de l'urbanisation de seulement 1% sur le territoire de la CUA.

L'espace rural du territoire est caractérisé par un bâti éclaté et dispersé, composé de bourgs, hameaux et fermes isolés, traditionnellement intégré dans la trame bocagère. Cette trame a fortement diminué entre 1972 et 2006, aussi bien au niveau du linéaire de haies qu'en terme de connexions entre les haies, comme l'indique l'étude bocagère menée par la DREAL Basse-Normandie.

La campagne d'Alençon comporte un parcellaire complexe mêlant grandes cultures et petits parcellaires bocagers. Le territoire comporte environ 30% de sols cultivés, majoritairement situés au niveau des plaines d'Alençon et de Sées.

Au niveau agricole, les surfaces dédiées à l'agriculture ont diminué de manière importante (-14% entre 1988 et 2000 sur le territoire de la CUA), le nombre d'exploitations agricoles a fortement diminué mais les surfaces moyennes par exploitation ont augmenté. Le paysage agricole pourrait encore évoluer fortement dans les années à venir en raison du vieillissement des chefs d'exploitation qui pose la question du devenir de ces exploitations agricoles.

## **D. Les enjeux de continuité écologique du territoire**

→ L'enjeu majeur du territoire du Pays d'Alençon est de **préserver les espaces naturels et le foncier agricole de l'urbanisation**, comme l'indique le projet de SCOT porté par la CUA qui mentionne bien que la Trame verte et bleue ne doit plus être considérée « comme

un espace de réserve pour le développement urbain ». Ce projet affiche un objectif de diminuer la consommation d'espaces de 55% par rapport à ce qui a déjà été consommé mais avec un objectif ambitieux de 13 000 habitants supplémentaires.

Le territoire du Pays d'Alençon présente :

- des centres bourgs qui se désertifient au profit de développement de lotissements en périphérie ;
- un espace rural périphérique au bâti dispersé qui connaît un risque de mitage par l'urbanisation résidentielle.

→ Le territoire du Pays d'Alençon présente également un **enjeu boisé majeur** avec les grandes forêts ornaises d'Ecouves, à l'ouest du territoire, et de Bourse, plus à l'est. Entre ces boisements, les connexions bocagères ont fortement régressé ; les secteurs les plus denses étant situés à l'est du territoire. Trois corridors bocagers régionaux confluent dans la forêt d'Ecouves ont été identifiés dans le SRCE : ils assurent la liaison entre le secteur bocager du Cotentin et le Perche via le synclinal bocain et la forêt d'Andaines.

Sur ce territoire, se développe également une problématique d'engrillagement de certains bois privés.

Le SRCE identifie une action prioritaire de préservation et restauration bocagère entre les forêts d'Ecouves et de Bourse. Ce secteur aurait vocation à bénéficier d'une animation spécifique. [Une amorce de concertation a été initiée sur ce secteur par le parc naturel régional Normandie-Maine avec le concessionnaire autoroutier et RFF. Des plantations de haies ont été réalisées en 2011 sur le secteur de la Vézère.](#)

Par ailleurs, le secteur entre les forêts de Perseigne et de Bourse, qui fait le lien entre les territoires bas-normands et ligériens, est moins fonctionnel en raison du passage de la RN12. Il convient d'y porter une attention particulière au niveau local.

→ Le territoire présente un **enjeu de fragmentation par les infrastructures de transport** qui affecte notamment les continuités entre ces boisements. En particulier, l'A28, à l'est d'Alençon, et l'A88, en continuité, coupent le territoire du Pays d'Alençon en deux et ce, d'autant plus que ces autoroutes sont en grillagées sur l'ensemble du territoire et qu'elles sont parallèles à d'autres infrastructures de transport (RD438, voie ferrée). Malgré l'aménagement de passages à grande faune, la Fédération départementale de chasse de l'Orne a recensé au moins un secteur de passage de grands mammifères interrompu par l'A88.

Outre ces autoroutes récentes, la RN12 qui passe au nord d'Alençon présente aussi un caractère fragmentant important sur le territoire, en raison de l'augmentation du trafic routier et du développement des secteurs en grillagés. La Fédération départementale de chasse de l'Orne a recensé plusieurs secteurs où la circulation de la grande faune est interrompue par cette infrastructure entre Alençon et Pré-en-Pail (Mayenne). Des actions prioritaires ont d'ailleurs été identifiées dans le SRCE pour rétablir ces continuités.

→ Un **enjeu relatif aux continuités de la trame bleue** peut être identifié au niveau de la vallée de la Sarthe, au sud du territoire, et dans le haut-bassin du Sarthon, à l'ouest. Sur ces secteurs, on compte de nombreuses prairies humides, riches en espèces remarquables. On y trouve notamment l'unique station de Gratiolle officinale de Basse-Normandie dans les zones humides de Mieuxcé.

Les continuités aquatiques et humides du territoire recèlent de nombreuses frayères à brochet et à truite fario. On peut également noter la présence d'espèces telles que l'écrevisse à pattes blanches ou la mulette perlière (Sarthon). Sur le territoire du Pays d'Alençon, le SAGE Sarthe amont identifie une dizaine d'ouvrages abandonnés ou non entretenus qui auraient vocation à être aménagés ou arasés afin de rétablir la continuité écologique des cours d'eau concernés. Ces mêmes ouvrages sont reconnus par le SDAGE Loire-Bretagne et comme actions prioritaires du SRCE.

A noter qu'il existe un enjeu de nature en ville sur un axe Est-Ouest de la communauté urbaine d'Alençon. Cela concerne notamment la discontinuité urbaine de la Sarthe à

Alençon qui perdure, malgré des programmes de conservation de certains secteurs, portés par la Communauté Urbaine en partenariat avec le PNR Normandie-Maine.

Le SAGE Sarthe amont a recensé de nombreuses zones humides sur le territoire. Ces milieux subissent diverses pressions anthropiques qui les isolent de la continuité hydrologique du cours d'eau. Ces altérations réduisent le fonctionnement des écosystèmes et les zones de reproduction de certaines espèces telles que le brochet. Cette thématique est traitée dans le cadre du SAGE Sarthe amont qui répond aux enjeux du SRCE par ses orientations et dispositions (sur les zones humides, dispositions n°6 « *Inventorier les zones humides et les protéger dans les documents d'urbanisme* » et 7 « *Identifier les zones humides à enjeu fort* »).

